



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1995/L.7
13 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation
de 1995

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Élection des membres des commissions techniques du Conseil

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, en date du 5 août 1954, modifiée par une décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, le Secrétaire général a adressé aux États Membres, le 8 mars 1995, une note verbale pour les informer des prochaines vacances dans les commissions techniques auxquelles le Conseil devra pourvoir à la reprise de sa session d'organisation de 1995, qui se tiendra les 4 et 5 mai 1995.
2. Aux termes de la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en date du 4 août 1966, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants et de la Commission du développement durable sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable, selon un schéma déterminé. Le Secrétaire général a présenté, dans une annexe à sa note verbale, le schéma applicable à chacune des commissions en question.
3. En ce qui concerne la Commission du développement social, le Conseil a décidé, par sa résolution 1139 (XLI), section IV, en date du 29 juillet 1966, que les États Membres élus à la Commission devraient désigner comme candidats pour y siéger des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'établissement ou l'exécution de la politique nationale de développement social, ou d'autres personnes qualifiées pour discuter de la teneur de la politique de développement social dans plus d'un secteur.
4. Pour ce qui est de la Commission des stupéfiants, le Conseil, dans sa résolution 1991/49 du 21 juin 1991, a décidé de porter de 40 à 53 le nombre des membres de la Commission et a également décidé que l'un des nouveaux sièges serait attribué alternativement tous les quatre ans aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le siège attribué en 1992 aux États

95-10998 (F) 200495 200495

/...

9510998

d'Amérique latine et des Caraïbes sera attribué aux États d'Asie pour un mandat complet de quatre ans lors de la prochaine élection. Conformément à la résolution 845 (XXXII) du Conseil en date du 3 août 1961, les membres de la Commission sont élus a) parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les États membres des institutions spécialisées et les parties à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants; b) en tenant dûment compte de la juste représentation de pays qui sont importants du point de vue de la fabrication des stupéfiants et de pays dans lesquels la toxicomanie ou le trafic illicite des stupéfiants constitue un problème grave; et c) en tenant compte du principe de la représentation géographique équitable.

5. À sa session d'organisation de 1993, le Conseil économique et social, conformément à la résolution 47/191 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992, a créé la Commission du développement durable (décision 1993/207 du Conseil). Les 53 membres sont élus sur la base du principe de la répartition géographique équitable pour un mandat de trois ans. Toutefois, pour la période initiale, le Conseil a décidé que le mandat des 17 membres élus, dont les noms ont été tirés au sort, expirerait après deux ans et le mandat des 16 membres élus, dont les noms ont également été tirés au sort, expirerait après un an (voir décision 1993/201 du Conseil).

6. La composition des commissions techniques figure dans l'annexe du présent rapport ainsi que le nombre de membres à élire pour chaque commission dans chaque groupe régional.

Annexe

COMPOSITION DES COMMISSION TECHNIQUES EN 1995

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Cinq membres élus parmi les États d'Afrique

Botswana (1997), Ghana* (1995), Kenya (1997), Maroc* (1995), Zambie (1997)

Quatre membres élus parmi les États d'Asie

Chine* (1995), Inde (1996), Japon (1996), Pakistan* (1995)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Fédération de Russie (1997), Pologne* (1995), République tchèque* (1995),
Ukraine (1996)

Quatre membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (1997), Brésil (1996), Jamaïque* (1995), Mexique (1996)

Sept membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (1997), Australie (1996), Espagne (1997), États-Unis d'Amérique*
(1995), France (1997), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(1996), Suède (1996)

* * *

Huit membres à élire selon le schéma suivant :

Deux membres parmi les États d'Afrique;
Deux membres parmi les États d'Asie;
Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
Un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la population et du développement

(27 membres; mandat de quatre ans)

Sept membres élus parmi les États d'Afrique**

Cameroun (1996), Madagascar* (1995), République-Unie de Tanzanie (1996), Rwanda* (1995), Soudan* (1995), Tunisie (1997)

Cinq membres élus parmi les États d'Asie

Bangladesh (1996), Chine (1997), Inde (1997), Japon* (1995), Pakistan* (1995), Philippines (1996)

Trois membres élus parmi les États d'Europe orientale

Fédération de Russie (1997), Hongrie (1996), Pologne* (1995)

Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Colombie (1996), Honduras* (1995), Jamaïque (1997), Mexique (1997), Nicaragua (1996)

Sept membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (1996), Belgique (1996), Canada (1996), États-Unis d'Amérique (1997), France (1995), Pays-Bas* (1995), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1997)

* * *

Neuf membres à élire selon le schéma suivant :

Trois membres parmi les États d'Afrique;
Deux membres parmi les États d'Asie;
Un membre parmi les États d'Europe orientale;
Un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

** Il existe un siège vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 1997.

Commission du développement social

(32 membres; mandat de quatre ans)

Huit membres élus parmi les États d'Afrique

Bénin (1998), Cameroun (1996), Côte d'Ivoire* (1995), Égypte (1998), Éthiopie (1998), Soudan* (1995), Togo (1998), Zimbabwe (1996)

Six membres élus parmi les États d'Asie

Chine (1996), Indonésie* (1995), Iran (République islamique d') (1998), Mongolie (1998), Pakistan* (1995), Philippines (1996)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus* (1995), Fédération de Russie* (1995), Ukraine (1998), Yougoslavie (1996)

Six membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (1998), Bolivie (1996), Chili (1996), Haïti* (1995), Mexique* (1995), République dominicaine (1998)

Huit membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (1995), Autriche (1998), Danemark (1996), États-Unis d'Amérique* (1995), Malte (1996), Norvège (1998), Pays-Bas (1996)

* * *

Onze membres à élire selon le schéma suivant :

- Deux membres parmi les États d'Afrique;
- Deux membres parmi les États d'Asie;
- Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
- Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- Trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission des droits de l'homme

(53 membres; mandat de trois ans)

Quinze membres élus parmi les États d'Afrique

Algérie (1997), Angola (1997), Bénin (1997), Cameroun (1996), Côte d'Ivoire (1996), Égypte (1997), Éthiopie (1997), Gabon (1997), Guinée-Bissau* (1995), Malawi (1996), Mauritanie (1996), Maurice* (1995), Soudan* (1995), Togo* (1995), Zimbabwe (1997)

Douze membres élus parmi les États d'Asie

Bangladesh (1997), Bhoutan (1997), Chine (1996), Inde (1997), Indonésie (1996), Japon (1996), Malaisie* (1995), Népal (1997), Pakistan* (1995), Philippines (1997), République de Corée* (1995), Sri Lanka (1997)

Cinq membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bulgarie (1997), Fédération de Russie (1997), Hongrie (1996), Pologne* (1995), Roumanie* (1995)

Onze membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil* (1995), Chili (1997), Colombie (1997), Cuba (1997), Équateur (1996), El Salvador (1997), Mexique* (1995), Nicaragua (1997), Pérou (1996), République dominicaine (1997), Venezuela (1996)

Dix membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (1996), Australie (1996), Autriche (1996), Canada (1997), États-Unis d'Amérique* (1995), Finlande* (1995), France* (1995), Italie (1996), Pays-Bas (1997), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1997).

* * *

Quatorze membres à élire selon le schéma suivant :

Quatre membres parmi les États d'Afrique;
Trois membres parmi les États d'Asie;
Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Trois membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la condition de la femme

(45 membres; mandat de quatre ans)

Treize membres élus parmi les États d'Afrique

Algérie (1996), Angola (1998), Congo (1998), Guinée (1997),
Guinée-Bissau (1996), Jamahiriya arabe libyenne (1997), Kenya (1997),
Madagascar* (1995), Namibie (1997), Soudan (1996), Togo (1998), Tunisie (1997),
Zambie* (1995)

Onze membres élus parmi les États d'Asie

Chine* (1995), Chypre (1997), Inde (1997), Indonésie (1998), Iran
(République islamique d') (1997), Japon (1996), Malaisie (1997),
Pakistan* (1995), Philippines (1998), République de Corée (1997),
Thaïlande (1996)

Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (1996), Bulgarie (1998), Fédération de Russie (1998),
Slovaquie* (1995)

Neuf membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Bahamas (1997), Chili* (1995), Colombie (1996), Costa Rica (1997),
Cuba (1996), Équateur (1997), Mexique (1998), Pérou* (1995), Venezuela* (1995)

Huit membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Australie (1996), Autriche (1996), Belgique (1998), Espagne* (1995),
Finlande* (1995), France (1996), Grèce (1998), Portugal (1998)

* * *

Dix membres à élire selon le schéma suivant :

Deux membres parmi les États d'Afrique;
Deux membres parmi les États d'Asie;
Un membre parmi les États d'Europe orientale;
Trois membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Deux membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission des stupéfiants

(53 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres élus parmi les États d'Afrique

Côte d'Ivoire (1997), Égypte* (1995), Gabon* (1995), Ghana (1997), Guinée (1997), Lesotho* (1995), Libéria (1997), Madagascar* (1995), Maroc* (1995), Nigéria* (1995), Tunisie* (1995)

Onze membres élus parmi les États d'Asie

Chine (1997), Inde* (1995), Iran (République islamique d')* (1995), Japon (1997), Liban (1997), Pakistan* (1995), Philippines* (1995), République arabe syrienne* (1995), République de Corée* (1995), Sri Lanka (1997), Thaïlande* (1995)

Six membres élus parmi les États d'Europe occidentale

Fédération de Russie (1997), Pologne* (1995), République tchèque* (1995), Roumanie (1997), Ukraine (1997), Yougoslavie* (1995)

Onze membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (10 sièges et le siège attribué alternativement aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Bahamas (1997), Bolivie* (1995), Chili* (1995), Colombie (1997), Jamaïque* (1995), Mexique (1997), Nicaragua* (1995), Paraguay (1997), Pérou* (1995), Uruguay* (1995), Venezuela* (1995)

Quatorze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (1995), Australie (1997), Belgique (1997), Canada* (1995), Espagne (1997), États-Unis d'Amérique* (1995), Finlande (1997), France* (1995), Italie* (1995), Norvège* (1995), Pays-Bas* (1995), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1997), Suisse* (1995), Turquie* (1995)

* * *

Trente-trois membres à élire selon le schéma suivant :

Sept membres parmi les États d'Afrique;
Huit membres parmi les États d'Asie**;
Trois membres parmi les États d'Europe orientale;
Six membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Neuf membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

** Sept sièges et le siège attribué alternativement aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir par. 4 ci-dessus).

Commission du développement durable

(53 membres; mandat de trois ans)

Treize membres élus parmi les États d'Afrique

Burkina Faso* (1995), Burundi (1997), Éthiopie (1997), Gabon** (1995), Ghana (1997), Guinée (1996), Malawi* (1995), Maroc (1996), Namibie* (1995), Ouganda (1996), République-Unie de Tanzanie (1996), Sénégal (1997), Tunisie* (1995)

Onze membres élus parmi les États d'Asie

Bangladesh (1997), Chine* (1995), Inde (1996), Indonésie* (1995), Iran (République islamique d') (1997), Japon (1996), Malaisie (1996), Pakistan* (1995), Papouasie-Nouvelle-Guinée (1997), Philippines (1997), République de Corée* (1995)

Six membres élus parmi les États d'Europe orientale

Bélarus (1996), Bulgarie (1996), Fédération de Russie* (1995), Hongrie (1997), Pologne* (1995), Ukraine (1997)

Dix membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda* (1995), Bahamas (1997), Barbade (1996), Bolivie* (1995), Brésil (1997), Chili* (1995), Mexique (1996), Pérou (1997), Uruguay* (1995), Venezuela (1996)

Treize membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (1995), Australie (1997), Belgique* (1995), Canada (1996), Espagne (1997), États-Unis d'Amérique (1996), Finlande (1997), France (1997), Islande* (1995), Italie (1996), Pays-Bas* (1995), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1996), Turquie* (1995)

* * *

Vingt membres à élire suivant le schéma suivant :

Cinq membres parmi les États d'Afrique;
Quatre membres parmi les États d'Asie;
Deux membres parmi les États d'Europe orientale;
Quatre membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Cinq membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.